

Le p'tit Valbourgeois

Le Bulletin d'Information de la Mairie de Bouglainval
www.mairie-bouglainval.eu

Pour contacter la Mairie : mairiedebouglainval@bbox.fr ou par téléphone au : 02 37 22 88 08

Ecole : 02 37 22 81 73 — Service Restauration Scolaire (entre 11h30 et 13h30) et Centre de Loisirs : 09 81 34 88 08

L'Édito

Dans ce numéro 2 du « P'tit Valbourgeois », vous trouverez une synthèse des éléments budgétaires de cette nouvelle année. Malgré la baisse des concours financiers de l'Etat, le conseil municipal du 10 avril a décidé de maintenir les taux d'impositions actuels qui restent parmi les plus bas de notre territoire.

Cette baisse a donc nécessité de resserrer le volet dépenses tant en terme de fonctionnement que d'investissement.

Si la baisse a été supportable cette année, qu'en sera-t-il de celles des deux années à venir et que penser du projet actuel de la refonte des dotations de l'Etat ?

Dans ce numéro, vous trouverez également un grand article sur la pratique du sports à Bouglainval. Football, badminton, pétanque, gymnastique, tennis sont toutes des activités que vous pouvez pratiquer grâce aux associations valbourgeoises.

Et pour terminer dans un cadre plus festif, je vous propose de noter dans vos agendas, la journée mondiale des jeux le 30 mai, la Fête de l'école et la Fête de la Musique le 20 juin.

Le Maire
Philippe BAETEMAN



30 Mai—La journée mondiale des jeux— organisée par l'association La Fabrik'

20 Juin—Kermesse de l'école de 10h à 16h organisée par l'APEB et remise des prix,
puis à partir de 18h—Fête de la Musique organisée par la Mairie et Grand Feu de la Saint-Jean dès 23h30.

13 Juillet—Fête Nationale

12 septembre—Après-midi « Olympiade » au stade (Football, basket ball, tennis, pétanque, etc.) suivi d'une Soirée Méchoui

13 septembre—Thé dansant de 14h à 18h animé par Patrick CHENU organisé par l'APEB, tarif 8 €, pour toutes informations complémentaires : Mme MILLET au 06 74 89 42 59

27 Septembre—Brocante / Vide grenier et Bouglainv' *Arts des rues*

20 Novembre—Soirée Beaujolais

29 Novembre—Repas des cheveux blancs

Prochain passage des vidanges de fosses septiques : courant octobre



Le Site Internet se refait une beauté et change de nom, rendez-vous à la rentrée sur www.mairie-bouglainval.fr

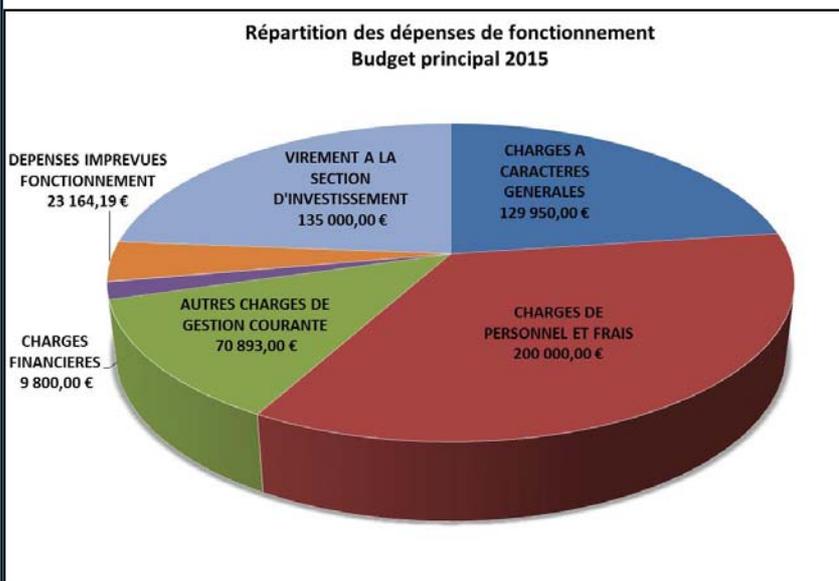
URGENT : La Mairie de Bouglainval recherche, pour un job de vacances, un jeune de 18 à 25 ans du 6 au 31 juillet pour des travaux de nettoyage (sanitaire, cuisine et les différentes salles du complexe) à raison de 3 heures par jour de 17 h à 20 h. Les jeunes intéressés peuvent déposer un CV et une lettre de motivation au secrétariat à l'attention de Mme GARDIEN avant le 15 juin.

10 avril—La Commune a voté ses budgets pour 2015

C'est dans un contexte financier tendu que le Maire a présenté le budget de la Commune et celui de l'eau pour l'année 2015. Seconde année de baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), le Conseil Municipal a décidé, malgré une diminution de 7 000 €, de ne pas augmenter les taux d'impositions, et de limiter les augmentations tarifaires. C'est donc sur le volet « Dépenses » que les économies ont été recherchées.

Le budget de la Commune s'équilibre en fonctionnement à **569 007,19 €** dont 135 000 € prévu pour financer les investissements de l'année sans recourir à l'emprunt et à **221 834,56 €** en investissement.

En regardant de plus près les dépenses de fonctionnement, on trouve :



- Premier poste de dépenses : **les charges de Personnels** avec un montant budgété de **200 000 €** (soit 35 % du total des dépenses). En 2014, le montant budgété était de 207 000 €. Cette baisse est liée à la décision de miser sur des contrats avenir (contrats d'une durée de 3 ans subventionnés par l'Etat, en contrepartie, la collectivité s'engage à assurer une réelle formation).

- Second poste : **les charges à caractères générales** avec un montant de **129 950 €** (soit 15 000 € de moins qu'en 2014 à périmètre constant). Ce poste correspond aux contrats de prestation (électricité, téléphone, assurance, repas de la cantine, entretien des bâtiments et voiries, gestion administrative, transports scolaires, etc.).

- Troisième poste : **les autres charges de gestion courante** avec un montant de 70 893 € (+ 2 100 € par rapport à 2014). On y retrouve par importance la participation aux syndicats, l'indemnité des élus, les subventions aux associations et la participation au CCAS.

- **Les charges financières** correspondent aux intérêts des emprunts souscrits par la Commune. Au 1er janvier 2015, l'encours de la dette de la Commune s'élevait à **271 785 €** (soit environ 360 € par habitant), et la capacité de désendettement (ratio entre l'encours de la dette et l'épargne brute) était à environ **6 ans**. Ces deux ratios sont bien en deçà des moyennes des communes de même taille. L'annuité des emprunts (capital + intérêts) s'élève à **43 240 €** (soit environ 57 € par habitant).

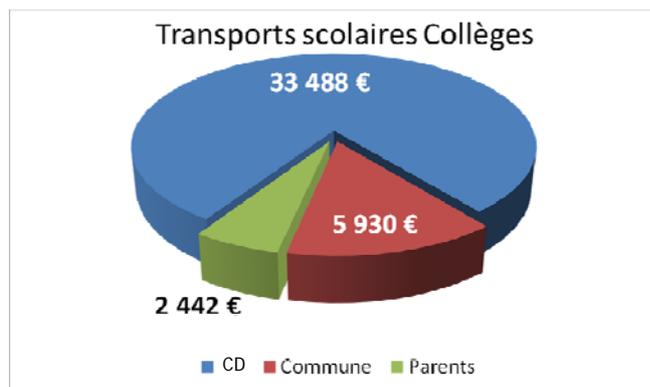
Côté recette, la Commune a décidé de **ne pas toucher aux taux d'impositions**. Une petite augmentation a été prévue sur le tarif du transport scolaire pour les collégiens à compter de la rentrée de septembre 2015.

Le schéma à droite présente la répartition du coût du transport scolaire entre le Conseil Départemental (80 %), la Commune (14 %) et les Familles (6 %). Le tarif des transports n'a pas été actualisé depuis plus de 10 ans, ce qui a augmenté la participation de la Commune.

Le conseil a donc décidé une augmentation mais, afin de ne pas trop pénaliser les familles ayant plusieurs collégiens, les conseillers ont décidé de définir un tarif dégressif à partir du deuxième collégien.

Le tarif passe de 71 € par an à 75 € par an pour le premier enfant et 70 € pour les autres enfants de la fratrie.

Le coût annuel pour une famille ayant deux collégiens passe donc de 142 € à 145 € (+ 3 €, soit 2%).



L'investissement en 2015

La section d'investissement s'équilibre à **221 834,56 €**.

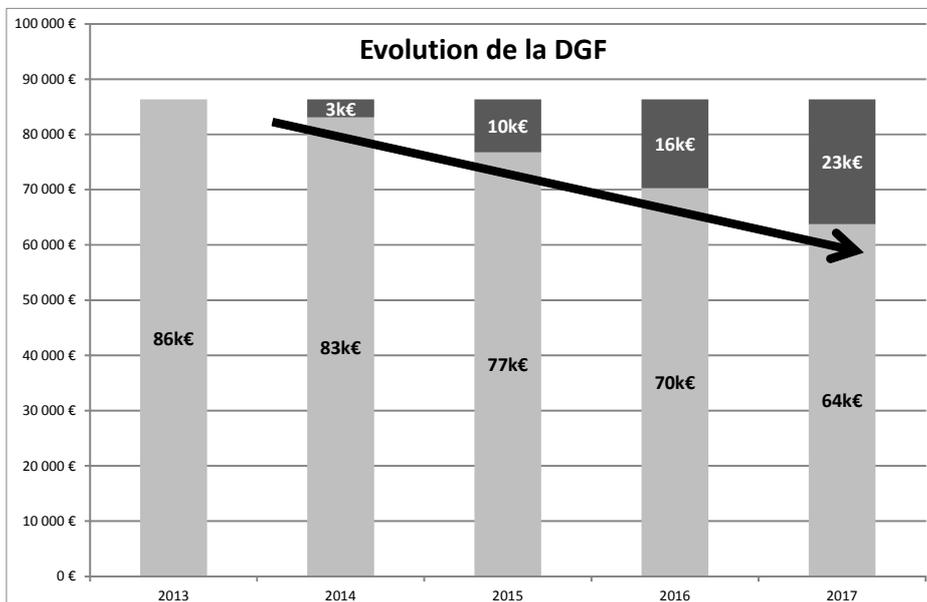
Dans cette section, on retrouve le remboursement du capital des emprunts pour un montant de **33 442 €** et les différents projets pour 2015 :

- Réseaux / bâtiments :
 - Remplacements des luminaires sur les lampadaires **10 540 €** pendant 3 ans. La vétusté de l'éclairage public et la réglementation mettant fin aux lampes à vapeur de mercure depuis avril 2015, nécessitent le remplacement de tout l'éclairage (Bourg, Théléville et Grand Gland). Cette opération sera réalisée en 2015 par le Syndicat Départemental d'Electricité d'Eure & Loir (SDE 28). Le montant global de l'opération s'élève à **63 240 € TTC**, dont 50 % sont pris en charge par le SDE 28. Le solde est payé par la Commune sur 3 ans.
 - Remplacement des portails de l'école pour un montant de **5 400 € TTC**,
 - Pose de stores extérieurs dans le complexe communal au niveau de la grande salle et du secrétariat pour un montant de **10 000 € TTC**, subventionné à 50 % par le Conseil Départemental et l'Etat,
 - Réfection du sol du complexe communal pour un montant de **25 000 € TTC**, subventionné à 50 % par le Conseil Départemental et l'Etat.
 - Différents travaux électriques et de sécurité pour **6 500 € TTC**.
- Equipements :
 - Installation de Vidéo Projecteurs Interactifs dans les deux classes de primaire avec deux ordinateurs dédiés pour un montant de **5 700 € TTC**.
 - Remplacement des deux photocopieurs (Mairie et Ecole) pour un montant de **5 000 € TTC**.
 - Les jeux extérieurs pour l'école maternelle pour un montant de **5 000 € TTC**, ce projet sera défini dans le cadre de la Commission Apprenti Citoyen.
- Autres investissements :
 - La révision du PLU et surtout sa « grenellisation » pour **20 000 € TTC**, subventionné à hauteur de 7 500 € par le Conseil Départemental. Cette révision doit impérativement être engagée avant le 31 décembre pour inclure les évolutions du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et les contraintes du « Grenelle de l'environnement ». Le Conseil Municipal profitera de cette révision pour corriger quelques erreurs du règlement et revoir la définition du zonage pour qu'il soit cohérent avec les prescriptions de la loi Grenelle. **La révision du PLU a été lancée le 13 mai 2015, la délibération est consultable en Mairie.**

Le solde correspond à des travaux réalisés en 2014 et payés en 2015.



Baisse de la DGF : Quel impact sur l'investissement ?



Dans le cadre du plan d'économie de l'Etat (-12,5 milliards d'euros entre 2014 et 2017 des dotations vers les collectivités locales), la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) baissera de **23 000 €** pour la Commune.

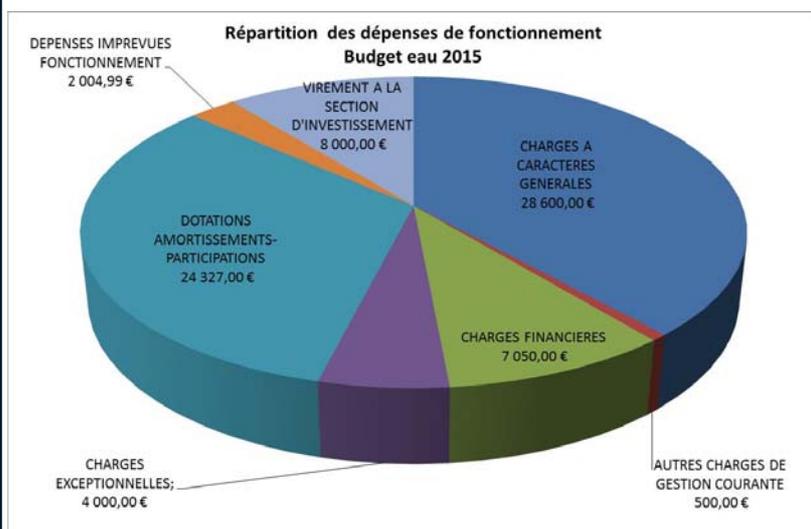
Sur la totalité de la période, ce sera donc **52 000 €** de manque pour la Commune. En tenant compte de la récupération de la TVA et d'un taux de subvention moyen de 50 %, c'est plus de **120 000 € TTC** de travaux qui ne pourront pas être réalisés.

Le Budget de l'eau en 2015

En 5 ans, à peine, la Commune a investi plus de **560 000 €** pour améliorer son réseau d'eau. Pour rappel, voici la liste des travaux réalisés sur cette période :

- Réfection de la cuve du Château d'eau en 2011 pour un montant de **61 000 €**,
- Remplacement des surpresseurs en 2011 pour un montant de **24 000 €**
- Interconnexion du Domaine du Grand Gland en 2013-2014 pour un montant de **260 000 €**
- Amélioration du réseau sur le bourg entre 2011 et 2014 pour un montant de **215 000 €**

L'ensemble de ces investissements a permis à la Commune d'avoir un des réseaux d'eau les plus efficace de l'ensemble des communes de l'intercommunalité avec un taux de distribution d'eau (nb de m³ d'eau vendus / nb de m³ d'eau achetés) **supérieur à 95 %**, la moyenne nationale étant à 75 % (1 litre d'eau sur 4 rejoint la nappe phréatique sans passer par le robinet du consommateur). Le redimensionnement de certains tronçons a également permis de délivrer les débits suffisants au niveau des bornes incendies selon les attentes des services de lutte incendie. 2015 sera donc une année de pause en terme d'investissement, les travaux prévus étant la finalisation du raccordement du Domaine du Grand Gland prévus d'ici septembre 2015.



La section de fonctionnement du budget primitif s'équilibre à **74 481,99 €**, se décomposant en :

- **28 600 € pour les charges à caractères générales** correspondant à la participation au syndicat de Soulaire et à l'achat d'eau à Chartres Métropole (pour les habitants de Théléville), à la consommation d'électricité pour alimenter le château d'eau et les surpresseurs, et à un budget prévisionnel d'entretien du réseau,
- **7 050 € pour le remboursement des intérêts** de l'emprunt en cours
- **24 327 € pour les dotations aux amortissements**, en effet la Commune à l'obligation d'amortir les investissements réalisés sur le budget de l'eau.

Cet amortissement correspond donc à une fraction de la totalité des investissements réalisés et non encore amortis (à ce jour, le montant total des travaux non amortis s'élève à plus d'un million d'euros). Cette dépense correspond à une recette d'investissement et permettra de reconstituer une cagnotte pour des investissements futurs.

Côté recette :

Le Conseil Municipal n'a pas prévu d'augmentation sur le tarif de l'eau, il reste donc à 1,60 € HT. Concernant la location du compteur, le tarif est inchangé depuis de nombreuses années, le tarif de 22,87 € (correspondant à 150,00 Francs) passe à 25,00 €.

En ce qui concerne la section d'investissement, le budget s'équilibre à **138 417,39 €**, correspondant à un montant de 7 200 € pour le remboursement du capital de l'emprunt, 17 000 € correspondant à une réserve et le solde correspondant aux travaux réalisés sur 2014 et payés sur 2015.

La fin des travaux de raccordement du Domaine du Grand Gland sera réalisée par le syndicat de Soulaire qui bénéficiera de 80 % de subvention. Le solde sera payé par la Commune en 2016.



Zoom sur les premiers investissements réalisés en 2015



Depuis fin avril, le Syndicat Départemental d'Electricité de l'Eure & Loir a commencé à remplacer les anciens luminaires. A gauche, vous pouvez voir la photo de ceux implantés sur les voies principales dans le bourg et à droite, ceux qui ont été prévus pour les « lotissements » (sur la photo, le Domaine du Grand Gland). C'est au total 117 luminaires qui vont être remplacés par des lampes moins énergivore sur l'ensemble de la commune.

Si vous remarquez des anomalies dans le fonctionnement des lampadaires, merci d'en informer la mairie pour qu'on fasse intervenir les techniciens dans les meilleurs délais.



Vidéo Projecteur Interactif (VPI)

Les deux classes de primaire viennent d'être dotées de deux systèmes de VPI. Ce système permet, grâce aux ordinateurs connectés, de transformer un simple tableau blanc en véritable tableau numérique.

La commune a décidé d'utiliser la subvention de l'éducation nationale pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires dans l'amélioration du quotidien de nos élèves et a donc opté pour l'achat de ces matériels.

Pour rappel, le passage de la semaine à 4,5 jours a nécessité des modifications de l'organisation du temps de travail de notre personnel, mais cela a été fait à coût constant.

Les portails de l'école

Cela fait longtemps qu'on en parlait, mais ça y est, les nouveaux portails de l'école ont été posés par l'équipe technique pendant les vacances scolaires de printemps.

La clôture de l'école maternelle a été remplacée en même temps.



Commission Apprentis Citoyens



La Commission Apprentis Citoyens (CAC) est une assemblée qui réunit des enfants âgés de 8 à 11 ans. Les inscriptions sont basées sur le volontariat il n'y a donc pas d'élection comme un conseil municipal des enfants.

Cette spécificité est une volonté de la municipalité pour que les enfants volontaires puissent tous y participer. Un réel succès puisque sur 21 enfants regroupant les classes des CE2, CM1 et CM2 (classes éligibles), 16 se sont inscrits !

Le mandat des jeunes apprentis est de 1 an et ils obéissent à un certain nombre de règles communes éditées par eux mêmes et sous le contrôle de 3 référentes.

Les référentes (Mme GARDIEN, Mme TOUPANCE et Mme VUACHET) animent 1 fois par mois cette commission sous forme de goûter.

Les enfants émettent et échangent leurs idées, les étudient et si cela est concluant des groupes de travail sont constitués. Pour le moment les projets sont en cours d'études et restent confidentiels... mais vous pouvez déjà observer; mais chut.....cela reste entre nous, que tous les drapeaux français ont été changé à leur demande.

Alors si vous remarquez quelques changements dans notre commune, il se peut que cela soit une idée des enfants !

Retour en images sur 2015

Expo du 8 février

Les artistes valbourgeois et maintenonnais ont exposé leurs œuvres pour le plus grand plaisir des visiteurs venus nombreux.



Commémoration du 8 mai

Départ du cortège depuis la Mairie et hommage aux anciens combattants par le porte drapeaux.

Les habitants de la commune venus rendre hommage aux anciens combattants ont profités d'une éclaircie pour se rendre devant le monument aux morts et entonner la Marseillaise.



Les associations de sport de Bouglainval

Vita-Gym



Depuis 1995, les Adhérentes de Vita-Gym, Association sportive de BOUGLAINVAL, se retrouvent tous les mercredis à 20h15 pour 1 heure d'effort et de plaisir !

Une ambiance simple et sympa,
Des cours pour adultes accessibles à tous niveaux,
Des adeptes âgées (en 2014) de 26 à 66 ans,

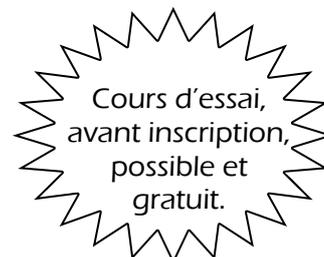
Des cours de gym, composés...

- D'échauffement
- De renforcement musculaire (exercices debout)
- De renforcement musculaire et assouplissement (exercices au sol)
- D'étirements, de relaxation.

Support musical & accessoires (élastique, bâton, haltères...)

Cours dispensés par 2 animatrices bénévoles

Pour plus d'information, contactez la Présidente : **Mme Nathalie REMANE**



Cours d'essai,
avant inscription,
possible et
gratuit.

Le Tennis



Depuis la dissolution de l'association de tennis, c'est la commune de Bouglainval qui a repris directement la gestion du cours de tennis.

Vous souhaitez jouer au tennis, rien de plus simple, l'adhésion annuelle est de 40 € pour les habitants de la commune (gratuit pour les moins de 12 ans, les enfants doivent être accompagnés par un adulte) et de 50 € pour les personnes extérieures. Ce tarif vous permet de disposer à volonté de l'accès au cours (un badge et une clé vous sera remis). En cas de perte ou de non restitution des badges et clés, une somme de 50 € sera facturée.

L'inscription se fait en Mairie (des accueils dédiés sont prévus les 6 juin et 13 juin). Pour plus d'information, vous pouvez contacter **Sylvie LEHOUX**,

adjointe au maire en charge du sports.

Un grand merci à M. LANVIN pour avoir offert un nouveau filet pour le cours de tennis.

Bouglainval Omnisport Club



Cette nouvelle association qui a vu le jour en 2014, pratique la pétanque en Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal (FFPFJ).

Notre première saison nous a permis de nous faire connaître et nos résultats ont été très satisfaisants : 11ème sur 19 au classement des clubs et un titre de champion départemental en tête à tête.

A ce jour, nous avons, avec l'accord de la mairie, amélioré la qualité des terrains, mis en place un container viabilisé qui nous sert principalement pour l'organisation des concours et de local pour les réunions du bureau.

Pour la 2ème année consécutive, 5 concours officiels nous ont été confiés pour leur organisation par le comité Départemental. Le plus important, le Qualificatif de Ligue Triplettes Vétérans qui a eu lieu le 24 avril 2015, nous a permis d'accueillir 135 joueurs du département et leurs accompagnateurs de 9h à 19h et de faire connaître notre village.



Le Président du Comité Départemental, les délégués, l'arbitre et les participants nous ont félicités pour le bon déroulement des compétitions, l'organisation, le repas et l'accueil; il faut dire que le cadre ne laisse pas indifférent.

Au stade, tous les mardis à partir de 13h45, le club organise un concours à la mêlée (tirage au sort des partenaires) et ce, toute l'année. Aux mêmes horaires, tous les vendredis, les entraînements sont libres entre les joueurs. Ces deux journées sont fréquentées régulièrement par une trentaine de personnes.

Venez nombreux nous rejoindre pour pratiquer la pétanque en toute convivialité :

Le Président : **Michel SANNIER**

Les associations de sport de Bouglainval

Bouglainval
Olympique
Club

Interview de Fabrice LE BRIS, Président du BOC.

Le p'tit Valbourgeois (LPV) : Bonjour Fabrice, beaucoup de valbourgeois connaissent le BOC et ses équipes de football, mais le BOC ce n'est pas que ça ?

Fabrice LE BRIS (FL) : En effet, le Bouglainval Olympique Club est un club inscrit auprès de l'Ufolep (affiliation au Comité UFOLEP d'Eure et Loir), dont le but est la pratique du sport en loisirs ou en compétition.

La pratique de "multi-activités" est possible au sein du club (une même licence permet de pratiquer plusieurs sports).

LPV : Quelles sont les activités sportives que le BOC propose ?

FL : Le BOC propose 4 activités sportives : le Football, le Futsal, le Badminton et la Pétanque.

Football et Futsal

Le BOC inscrit 3 équipes dans le championnat départemental de football UFOLEP.

- 120 équipes constituent ce championnat,
- Les équipes sont composées de 7 joueurs sur le terrain plus 5 remplaçants. Les matchs se déroulent sur un demi-terrain.
- Ce championnat est ouvert aux joueurs de 16 ans à ... la limite n'étant fixée que par l'obtention d'un certificat médical permettant la pratique du foot. L'âge des joueurs du BOC s'étale de 16 à 56 ans.
- Ce championnat est mixte, il est ouvert aux féminines.

Le BOC organise pour l'UFOLEP le **challenge départemental de foot en salle (futsal)** le deuxième dimanche de janvier. Il utilise pour cela les deux gymnases mis à sa disposition par la communauté des communes de Maintenon (gymnase du collège de Maintenon et gymnase Hélène Boucher).

Badminton

Le BOC inscrit 1 équipe dans le championnat départemental de badminton UFOLEP.

- 6 équipes constituent ce championnat.
- Les équipes sont composées de 3 à 6 joueurs (1 à 2 femmes et 2 à 4 hommes).
- Chaque club accueille à tour de rôle les journées de championnat (gymnase Hélène Boucher pour notre club).



LPV : Le badminton ne se déroule qu'en compétition ?

FL : Bien sûr que non, comme chacune de nos activités, les adhérents viennent avant tout pour des loisirs et passer un bon moment.

Pétanque

Les joueurs du BOC (environ 70) participent aux **rencontres officielles** organisées par l'UFOLEP (de **septembre à octobre et de février à mai**). Ils peuvent disputer en mai les qualificatifs qui les conduiront vers les championnats de France le premier week-end de juillet.

Le BOC inscrit 3 équipes dans le championnat départemental de pétanque UFOLEP qui a lieu d'octobre à mars (une équipe est composée de 6 personnes).

Il est possible de pratiquer **dès 11 ans et sans limite d'âge**.

Le club organise par ailleurs de **mai à août le samedi** des **concours à la mêlée** et 3 concours **ouverts à tous**, sans obligation d'être licencié. Le calendrier des rencontres est affiché dans la vitrine réservée aux associations devant la mairie.

LPV : C'est-à-dire que chaque personne, adhérent ou pas au BOC, peut venir pour passer un moment ?

FL : Tout à fait.

LPV : A quand les prochaines dates de rencontre ?

FL : En juin, rendez-vous au stade les samedis 6, 20 et 27.

Les associations de sport de Bouglainval

Rappel des dates importantes pour le BOC

- 1996** Création du Bouglainval Olympique Club et Inscription du club dans le championnat départemental de football UFOLEP.
- 2003** Première coupe d'Eure et Loir Football UFOLEP.
- 2005** Vainqueur du challenge départemental UFOLEP du Fair Play.
- 2006** Premier titre de champion d'Eure et Loir Futsal UFOLEP.
- 2007** Lancement de l'activité badminton. Premier titre de champion d'Eure et Loir Football UFOLEP.
- 2008** Lancement de l'activité pétanque.
- 2010** Première qualification pour les championnats de France Pétanque UFOLEP.
- 2013** Premier titre de Champion d'Eure et Loir Badminton UFOLEP par équipes.
- 2014** Premier titre de Champion d'Eure et Loir Pétanque UFOLEP par équipes.



Palmarès du BOC

Football

Lancement de l'activité en 1996.

Champion départemental (2007, 2008, 2011), Finaliste (2010), Demi-finaliste (2009).

Coupe départementale (2003, 2006, 2012), Finaliste (2008, 2010), Demi-finaliste (2009, 2013, 2015). Participation au tournoi national à Tours en 2008 (5ème).

Vainqueur du **challenge départemental du Fair Play (2005)**.

Futsal

Organisateur du challenge départemental de futsal.

Champion départemental (2006, 2007, 2009, 2013, 2015), Finaliste (2008, 2014), Demi-finaliste (2010).

Badminton

Lancement de l'activité en 2007.

Champion départemental (2013), Finaliste (2014).

Pétanque

Lancement de l'activité en 2008.

Organisateur de challenges départementaux.

Champion départemental par équipes (2014), 3^{ème} (2009, 2015).

Qualifiés pour le **championnat de France** (2010 = 3 joueurs, 2011 = 3, 2012 = 3, 2013 = 19, 2014 = 11). 1 équipe en **demi-finale en 2011**, 2 équipes en **demi-finales en 2013**.

Vainqueur du **challenge de l'amitié à Soissons (2012)**.



Pour la saison 2014/2015, le BOC compte 120 licenciés, dont 61 issus de la communauté de communes, et 26 en limite de la communauté de communes.

LPV: Fabrice, pouvez-vous nous préciser les lieux et les heures d'entraînements du BOC ?

FL : Nous utilisons les infrastructures de la Commune (le terrain de football et le boulodrome), mais aussi celles de la CCTVM (la salle omnisport Hélène Boucher pour le badminton) et le gymnase du collège de Maintenon pour le futsal..

Le BOC bénéficie d'un créneau horaire le vendredi de 20h à 23h au **gymnase du collège de Maintenon** pour la pratique du foot en salle (**futsal**), et le jeudi de 20h à 22h30 au **gymnase Hélène Boucher** pour la pratique du **badminton**.

Les 3 équipes de **football** du BOC évoluent sur le **stade de Bouglainval**. L'éclairage permet d'organiser un entraînement le mardi de 19h30 à 21h30.

Les matchs de championnat se déroulent le dimanche matin (10h – 12h). Le terrain est décomposé en 2 demis-terrains, pouvant accueillir 2 matchs chaque dimanche matin.

Les terrains respectent les normes imposées par l'UFOLEP, à savoir une longueur de 50 mètres minimum pour une largeur de 40 mètres minimum. Les buts sont également aux normes de 6m sur 2m avec un ancrage au sol.

Un container est mis à disposition par la mairie pour le rangement du matériel.

Le terrain de **pétanque** situé au **stade de Bouglainval** permet d'accueillir une soixantaine d'équipes. Des entraînements sont organisés le vendredi à partir de 14h. Il permet également d'organiser des rencontres officielles UFOLEP de septembre à mai suivant calendrier et des rencontres ouvertes à tous de mai à août suivant calendrier.

LPV: Et pour terminer, quels sont les tarifs d'adhésion ?

FL : Activités Football et Futsal : 40 €, Activités Badminton et Pétanque : 35 €, Multi-activités : 40 € et 20 € pour les jeunes jusqu'à 16 ans (Gratuit pour les jeunes dont un parent adhère à l'association).

LPV: Merci Fabrice, pour plus d'informations, les personnes peuvent vous contacter au 02 37 22 86 42

Idée de sortie : Connaissez-vous le Canal Louis XIV ?



Destiné à alimenter les fontaines du Château de Versailles, ce canal réalisé de Pontgouin à Maintenon entre 1685 et 1692, n'a jamais été achevé. Vauban en fut le maître d'œuvre.

De ce projet pharaonique, il ne reste que quelques vestiges dont le point impressionnant est bien sûr l'aqueduc de Maintenon.

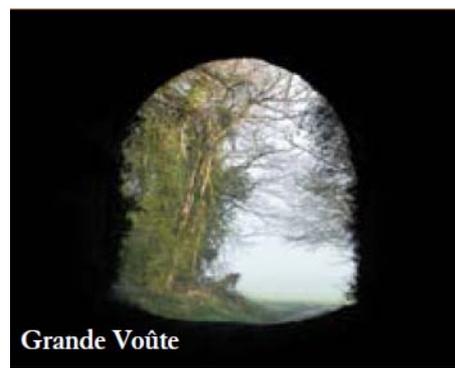
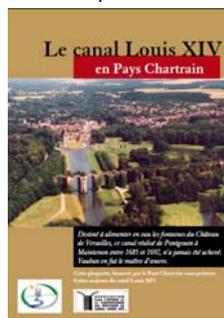
Mais saviez-vous que, tout proche de nous, on retrouve les « Terrasses » à Théléville. Ce remblai de terre avait pour but de surélevé le niveau afin de permettre l'écoulement de l'eau par gravité (la photo aérienne permet de bien se rendre compte de l'étendu colossal du travail réalisé.)

De chaque côté de Bouglainval, vous retrouverez également trois importants vestiges :

- Le siphon à Berchères-La-Maingot, qui a été prévu pour franchir la vallée des Larris, il est constitué :
 - D'un puits maçonné en pierres, de section elliptique (4,80 m / 3,15 m) et d'une profondeur de 15 m,
 - D'une galerie maçonnée en briques, de forme semi-cylindrique de 42 m de longueur et 2,50 m de hauteur.Il était prévu de relier cet ouvrage à un ouvrage identique positionné 1 km plus loin de l'autre côté de la vallée, par des tuyaux en fonte, afin d'assurer la continuité de l'écoulement des eaux du canal.
- La Grande Arche : ouvrage maçonné de grandes dimensions : long = 161 m, larg = 4,80 m, haut = 6,5 m à la clef de voûte.
- La Grande Voûte à Chartainvilliers : ouvrage maçonné en pierres et en briques qui permettait d'assurer le passage de la route de Chartainvilliers à Boisricheux sous le remblai des Terrasses. Sa dimension est de long = 44,50 m, larg = 5,00 m, haut = 5,5 m



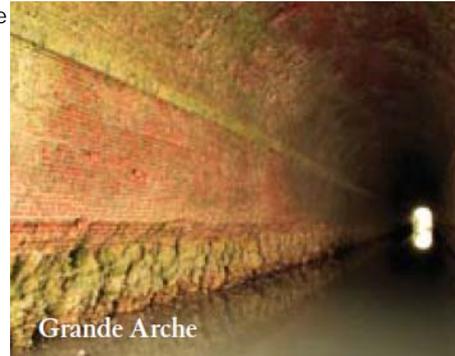
Extraits de la plaquette réalisée par le SIPAC



Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter la plaquette réalisée par le SIPAC :
http://www.payschartrain.fr/uploads/files/depliantcanal_1.pdf

Ou le site de l'association de sauvegarde des vestiges du canal Louis XIV :
http://claudemillereux.free.fr/Canal/asso_canal.htm

Il existe aussi un livre disponible à la bibliothèque.





Samedi 20 Juin 2015

Fête de l'école et Fête de la Musique

organisées par l'A.P.E.B. et la Mairie

1) Kermesse de l'école,

organisée par l'A.P.E.B., les bénéfices sont au profit des enfants de l'école

10 h Spectacle des enfants de l'école avec la participation des enseignantes

11 h 15 Remise des prix par les membres du Conseil Municipal

12 h Repas complet sur place

adultes 8 € et enfant 5 €, uniquement sur réservation, coupon à retirer

à la Mairie ou auprès de Mme Millet 06 74 89 42 59

13 h 30 Lâché de ballons sur le terrain entre l'atelier communal et le parking

14 h - 16 h Kermesse, nombreux jeux pour enfants, buvette (boissons, gâteaux) sur place

2) Fête de la Musique, organisée par la Mairie

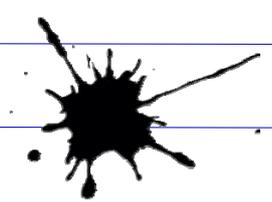
18 h Début de la Fête de la Musique, apéritif offert et possibilité de se restaurer sur place, vente frites - saucisses, boissons, crêpes

ou venez avec votre panier repas, on vous laisse un barbecue à disposition.

19 h Début du spectacle par l'intervention des enfants de l'école

20 h Grand spectacle musical avec la participation d'artistes locaux

23 h 30 Grand feu de la Saint-Jean



Journée portes ouvertes au centre de secours de Maintenon

le **samedi 30 mai**, avec une ouverture au public prévue de 14h à 18h.

Venez découvrir la présentation des engins de secours utilisés au quotidien par les sapeurs-pompiers, de nombreuses activités et démonstrations dynamiques seront proposées aux visiteurs tout l'après-midi.

Ce sera l'occasion de rencontrer les sapeurs-pompiers de notre secteur, afin d'échanger avec eux sur les raisons de leur engagement et sur leurs diverses missions.

Venez à la rencontre de ces hommes qui contribuent, tout au long de l'année, à la sécurité de nos personnes et de nos biens. Et pourquoi pas vous faire découvrir une nouvelle vocation.



10+5 ANS

La validité de la carte d'identité passe à 15 ans.

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de dix à quinze ans pour les personnes majeures. Cela concerne les nouvelles cartes d'identités sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures, mais aussi celles délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Enfin, si la carte a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de cinq ans de la validité de la carte est automatique.

Nuisances sonores—Limitation de l'usage des appareils automatiques

L'utilisation des matériels amenant des nuisances sonores (tondeuse, taille haie, tronçonneuse, etc.) est tolérée du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



Il est rappelé aux propriétaires qu'ils doivent maîtriser les arbres ou arbustes en limite de propriété pour ne pas qu'ils empiètent sur le domaine public.

Feux Interdits

Pour rappel, par arrêté municipal du 12 juillet 1997, il est interdit de brûler des végétaux et autres déchets sur la Commune pendant toute l'année.

Horaires d'ouverture du secrétariat

Mardi de 16h30 à 19h

Mercredi de 10h à 12h

Samedi de 10h à 12h

Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

2015

Année des élections régionales les **6 et 13 décembre**.



Centre-Val de Loire

www.regioncentre-valdeloire.fr

Un projet de loi a été voté à l'Assemblée Nationale le 30 mars pour qu'exceptionnellement, les listes électorales soient rouvertes en cours d'année. Vous pourriez donc venir vous inscrire jusqu'au 30 septembre 2015 pour pouvoir voter à Bouglainval aux prochaines élections régionales. Le Sénat se prononcera sur ce texte le 21 mai.

Le p'tit Valbourgeois

Bulletin d'Information de la Mairie de Bouglainval

Responsable de la Publication : Philippe BAETEMAN, Comité de rédaction : Equipe municipale